

DEC191320DR20

Décision portant délégation de signature à M. Michel BERLINGUER, responsable du service technique et logistique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim de la délégation Côte d'Azur

#### LA DELEGUEE REGIONALE PAR INTERIM,

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

**Vu** la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

**Vu** la décision DEC190819DAJ du 18 avril 2019 nommant Mme Marjorie Nanteuil déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur à compter du 18 avril 2019 ;

**Vu** la décision DEC171476DR20 du 03/05/2017 nommant M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique ;

#### DECIDE :

##### Article 1<sup>er</sup>

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marjorie Nanteuil, déléguée régionale par intérim pour la circonscription Côte d'Azur, délégation est donnée à M. Michel Berlinguer, responsable du service technique et logistique, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire dans la limite des crédits **uniquement sur les centres financiers 2083 et 2099** ;

##### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Valbonne, le 18 avril 2019

La déléguée régionale par intérim  
Marjorie NANTEUIL